

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 190'000.- DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT DES PLACES DE JEUX COMMUNALES

Considérant,

- le piteux état général des places de jeux communales,
- la volonté de l'Exécutif et de la commission des routes de procéder à la mise aux normes des installations actuelles et à créer,
- les doléances recueillies des usagers et les interventions des conseillers sur l'entretien des jeux et la pauvreté de diversité de l'offre proposée,
- l'avantage financier à retirer d'un renouvellement global du parc des jeux situés sur la commune,
- l'assurance d'avoir un meilleur suivi du contrôle de sécurité des installations et de la qualité de robustesse de celles-ci,
- le besoin ressenti chez les préadolescents de bénéficier d'une nouvelle place de jeux sur le site de l'Agorespace et du Skate-Park,
- le souci de cibler les places de jeux par tranches d'âge et de renforcer la communication auprès des jeunes utilisateurs et de leurs parents,
- le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 1^{er} octobre 2010,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 21 septembre 2010,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 16 voix :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné au renouvellement des places de jeux communales
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 3501.503.00, et de la porter à l'actif du bilan, 3501.143.00

3. D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités par le compte 3501.331.00 de 2011 à 2020,
4. D'attribuer 1%, sur le montant effectif des travaux, au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Le délai pour déposer un référendum expire le 19 novembre 2010.

Bardonnex, le 19 octobre 2010

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente